

Solvable Iron & Rust Remover

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2026-01-22

1 Identification

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale	Solvable Iron & Rust Remover
ID FDS	BB 07503
Product Code	53-20070

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Vehicle cleaner Utilisation professionnelle Utilisation industrielle
--------------------------------------	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Recochem Inc.
8725 Holgate Crescent
Milton Ontario L9T 5G7
Canada
Téléphone: 1-800-361-6030

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence	CANUTEC 1-613-996-6666, 24 hours. POISON CONTROL / ANTIPOISON (24 heures/hours): Alberta 1-800-332-1414 British Columbia 1-800-567-8911 Manitoba 1-855-776-4766 New Brunswick 911 Newfoundland and Labrador 1-866-727-1110 Northwest Territories 1-800-332-1414 Nova Scotia and Prince Edward Island 1-800-565-8161, 1-800-332-1414 or 911. Nunavut 1-800-268-9017 Ontario 1-800-268-9017 Quebec 1-800-463-5060 Saskatchewan 1-866-454-1212 Yukon Territory 867-393-8700 United States 1-800-222-1222 24 hr emergency information
---------------------------------	--

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Ru-brique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.4S	sensibilisation cutanée	1	Skin Sens. 1	H317

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention d'avertissement attention

- Pictogrammes

GHS07



Solvable Iron & Rust Remover

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2026-01-22

- Mentions de danger
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Conseils de prudence
 - P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/auditive.
 - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 - P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
 - P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 - P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.
- Composants dangereux pour l'étiquetage mercaptoacétate de (2-hydroxyéthyl)ammonium

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

3 Composition/ information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Composants dangereux selon SGH				
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Notes
mercaptoacétate de (2-hydroxyéthyl)ammonium	No CAS 126-97-6	5 – < 10	Acute Tox. 4 / H302 Skin Sens. 1B / H317	
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	No CAS 112-34-5	1 – < 5	Eye Irrit. 2 / H319	
β -pinène	No CAS 127-91-3	< 0.1	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1 / H317 Asp. Tox. 1 / H304	
Tangerine oil	No CAS 8016-85-1	< 0.1	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1 / H317 Asp. Tox. 1 / H304	

Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16. Exact percentage of ingredients is withheld as a trade secret.
This table, if present, includes all GHS classified ingredients present above their cut-off limits, even if the finished product is not classified as hazardous by GHS.

4 Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne

Solvable Iron & Rust Remover

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2026-01-22

concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO_x), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

Solvable Iron & Rust Remover

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2026-01-22

7 Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que
gel

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	VP [ppm]	VP [mg/m³]	Mention	Source
CA	éther monobutyle de diéthylèneglycol	112-34-5	OEL (ON-MoL)	10						iv	MoL
CA	6,6-diméthyl-2-méthylène-bicyclo(3.1.1)heptane	127-91-3	OEL (ON-MoL)	20							MoL
CA	β-pinène	127-91-3	OEL (AB)	20	111						OHS Code
CA	β-pinène	127-91-3	OEL (BC)	20							"BC Regulation"
CA	β-pinène	127-91-3	PEV/VEA	20	112						Regulation OHS

Mention

iv fraction et vapeur inhalables

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de

Soluble Iron & Rust Remover

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2026-01-22

Mention

VP référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
mercaptoacétate de (2-hydroxyéthyl)ammonium	126-97-6	DNEL	1.41 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
mercaptoacétate de (2-hydroxyéthyl)ammonium	126-97-6	DNEL	2.06 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	DNEL	67.5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	DNEL	83 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	DNEL	67.5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	DNEL	101.2 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
mercaptoacétate de (2-hydroxyéthyl)ammonium	126-97-6	PNEC	38 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
mercaptoacétate de (2-hydroxyéthyl)ammonium	126-97-6	PNEC	3.8 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
mercaptoacétate de (2-hydroxyéthyl)ammonium	126-97-6	PNEC	3.2 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	200 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	4 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	56 mg/kg	prédateurs (importants)	eau	court terme (cas isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	3.9 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	0.4 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
2-(2-	112-34-5	PNEC	200 mg/l	organismes	installation de trai-	court terme (cas

Solvable Iron & Rust Remover

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2026-01-22

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
butoxyethoxy)ethanol				aquatiques	tement des eaux usées (STP)	isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	1.1 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	0.11 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	4.4 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	0.44 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	PNEC	0.32 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	orange
Odeur	citrus - slightly sulfurous
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C

Solvable Iron & Rust Remover

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2026-01-22

Inflammabilité	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	114 °C à 101.3 kPa
Température d'auto-inflammabilité	210 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	7 – 8 (25 °C)
Viscosité cinématique	non déterminé

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
-----------------------	------------------------------

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	31.69 hPa à 25 °C
--------------------	-------------------

Densité et/ou densité relative

Densité	1.1 g/cm ³ à 25 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
--	--

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité	Complètement miscible avec l'eau.
Classe de température (États-Unis selon NEC 500)	T3 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 200°C)

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

Solvable Iron & Rust Remover

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2026-01-22

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Mixture with acids will generate poisonous hydrogen sulphide gas.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Acides, Combustants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

11 Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

SGH des Nations unies, annexe 4: Peut être nocif en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
mercaptoacétate de (2-hydroxyéthyl)ammonium	126-97-6	oral	318 mg/kg
mercaptoacétate de (2-hydroxyéthyl)ammonium	126-97-6	cutané	>2,000 mg/kg
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	oral	2,410 mg/kg
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	cutané	2,764 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Solvable Iron & Rust Remover

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2026-01-22

12 Données écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
mercaptoacétate de (2-hydroxyéthyl)ammonium	126-97-6	LC50	>100 mg/l	poisson	96 h
mercaptoacétate de (2-hydroxyéthyl)ammonium	126-97-6	EC50	>100 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
mercaptoacétate de (2-hydroxyéthyl)ammonium	126-97-6	ErC50	65 mg/l	algue	72 h
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	LC50	1,300 mg/l	poisson	96 h
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	EC50	>100 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	ErC50	>100 mg/l	algue	96 h

Toxicité aquatique (chronique) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
mercaptoacétate de (2-hydroxyéthyl)ammonium	126-97-6	EC50	>1,000 mg/l	micro-organismes	3 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

13 Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de

Solvable Iron & Rust Remover

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2026-01-22

données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

RTMD de l'ONU	UN 3082
Code IMDG	UN 3082
OACI-IT	UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

RTMD de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Code IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
OACI-IT	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

14.2.6 Nom technique (composants dangereux) FutureChem CDS, grapefruit oil terpenes

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

RTMD de l'ONU	9
Code IMDG	9
OACI-IT	9

14.4 Groupe d'emballage

RTMD de l'ONU	III
Code IMDG	III
OACI-IT	III

14.5 Dangers pour l'environnement

	dangereux pour le milieu aquatique
Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique)	FutureChem CDS, grapefruit oil terpenes

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a aucune information additionnelle.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Numéro ONU	3082
Classe	9
Dangers pour l'environnement	Oui (dangereux pour le milieu aquatique)

Solvable Iron & Rust Remover

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2026-01-22

Groupe d'emballage

III

Étiquette(s) de danger

9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS)

274, 331, 335, 375 (UN RTDG)

Quantités exceptées (EQ)

E1 (UN RTDG)

Quantités limitées (LQ)

5 L (UN RTDG)

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Polluant marin

OUI (dangereux pour le milieu aquatique) (Disodium 4,5-dihydroxybenzene-1,3-disulphonate)

Étiquette(s) de danger

9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS)

274, 335, 375, 969

Quantités exceptées (EQ)

E1

Quantités limitées (LQ)

5 L

EmS

F-A, S-F

Catégorie de rangement (stowage category)

A

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Dangers pour l'environnement

OUI (dangereux pour le milieu aquatique)

Étiquette(s) de danger

9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS)

A97, A158, A197, A215

Quantités exceptées (EQ)

E1

Quantités limitées (LQ)

30 kg

15 Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA)

tous les composants sont énumérés

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Teneur en COV

- Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-EPA)

0.2259 %

- Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-Cal ARB)

0.2265 %

Solvable Iron & Rust Remover

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2026-01-22

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	/	none
Health	2	temporary or minor injury may occur
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

Chronic: chronic hazard
 Flammability: flammability hazards
 Health: health hazard
 Personal protection: personal protective equipment (PPE) for normal use
 Physical hazard: physical hazard

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Health	2	material that, under emergency conditions, can cause temporary incapacitation or residual injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés (ACTIVE)
AU	AIIC	tous les composants sont énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés
EU	ECSI	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	CSCL-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	ISHA-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	les composants ne sont pas tous énumérés
MX	INSQ	les composants ne sont pas tous énumérés
NZ	NZIoC	les composants ne sont pas tous énumérés
PH	PICCS	tous les composants sont énumérés

Solvable Iron & Rust Remover

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2026-01-22

Pays	Inventaire	Status
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés

Légende

AIIC	Australian Inventory of Industrial Chemicals
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Liste intérieure des substances (LIS)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
ISHA-ENCS	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
REACH Reg.	substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

Informations supplémentaires

Les substances contenues sont cotées dans les inventaires nationaux suivants:

AIIC (Australie)
LIS/LES (Canada)
IECSC (Chine)
PICCS (Philippines)
TCSI (Taiwan)
TSCA (États-Unis)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

16 Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Alignement sur le règlement: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ("Livre violet").

Restructuration: rubrique 9, rubrique 14

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
Acute Tox.	Toxicité aiguë
AIIC	Australian Inventory of Industrial Chemicals
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
Cal ARB	California Air Resources Board
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
COV	Composés Organiques Volatils g/L
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IA-TA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)

Soluble Iron & Rust Remover

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2026-01-22

Abr.	Description des abréviations utilisées
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
EPA	Environmental Protection Agency (agence de protection de l'environnement des États-Unis). C'est une agence indépendante du gouvernement américain. Sa mission est de protéger la santé humaine et de sauvegarder les éléments naturels
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
MoL	Ministry of Labor: Current Occupational Exposure Limits for Ontario Workplaces Required under Regulation 833
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
RTMD de l'ONU	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition

Soluble Iron & Rust Remover

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2026-01-22

Abr.	Description des abréviations utilisées
VOC	Composés Organiques Volatils g/L
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD)

SOR/2022-272: Règlement modifiant le Règlement sur les produits dangereux (SGH, septième édition révisée)

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.